



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14 :00 EDT

On - le : Septembre, 5, 2017

Title/Titre Appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation thermique/Thermal Oxidation Stability Test System	Solicitation No – N° de l'invitation W8486-184201/A
Date of Solicitation – Date de l'invitation 25/07/2017	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Annick Barabé annick.barabe@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-936-8688	FAX No – N° de fax 819-994-7659
Destination See Herein Ci-Joint	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

Canada

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS	4
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.2 ÉNONCÉ DES BESOINS	4
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	12
6.8 ATTESTATIONS	12
6.9 LOIS APPLICABLES.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	12
6.12 ASSURANCES	13
6.13 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	13
6.14 PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON	13
6.15 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION – LIVRAISON À DESTINATION.....	13
ANNEXE A.....	14
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	14
ANNEXE B.....	27
CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES	27
ANNEXE C.....	31
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	31

ANNEXE D DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	35
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	35
ANNEXE E DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	36
PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION.....	36
ANNEXE F	37
BARÈME DE PRIX.....	37

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

1.2 Énoncé des besoins

Le besoin est décrit à l'annexe A.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras et de l'Accord de libre-échange Canada-Corée.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions de la demande de soumissions désignées par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (CCUA) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui déposent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04) Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – Approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – En période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après ce délai pourraient demeurer sans réponse.

Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur question. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque point pertinent. Les éléments affichant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf lorsque le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Partie I : Soumission technique (deux [2] copies papier)

Partie II : Soumission financière (une [1] copie papier)

Partie II : Attestations (une [1] copie papier)

Les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (a) utiliser du papier de format 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation qui correspond à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une Politique d'achats écologiques exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de format 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format bon pour l'environnement, soit une impression en noir et blanc plutôt qu'en couleur, une impression recto verso, des agrafes ou des trombones, plutôt qu'une reliure à anneaux plastiques, un classeur à attaches ou une reliure.

Partie I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Partie II : Soumission financière

- a) Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent présenter des prix unitaires fermes, rendu droits acquittés (RDA), à 45 Sacré-Cœur, Gatineau (Québec), selon les Incoterms 2010 et les taxes applicables en sus. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

- b) Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

-
- c) Prix non indiqués : On demande aux soumissionnaires d'indiquer « 0,00 \$ » pour tout élément qu'il ne compte pas facturer ou qui fait déjà partie d'autres prix présentés dans l'annexe F. Si le soumissionnaire laisse le champ en blanc, le Canada considérera le prix comme étant « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un article dont le champ est vide est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.
- d) Le prix de la garantie pour les périodes optionnelles excédant la période de garantie initiale doit être estimé en fonction du critère suivant :
- a. si une année optionnelle de garantie n'est pas exercée, les années optionnelles de garantie subséquentes ne seront pas exercées.

Partie III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements additionnels exigés à la partie 5.

3.1.1 Paiement électronique des factures – Soumission

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide d'instruments de paiement électronique, remplissez l'annexe D, Instruments de paiement électronique, pour indiquer ceux qui sont acceptés.

Si l'annexe D, Instruments de paiement électronique, n'est pas remplie, le paiement des factures au moyen d'instruments électroniques sera réputé comme ayant été refusé.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à 45 Sacré-Cœur, Gatineau (Québec) Canada, selon les Incoterms 2010, y compris les droits de douane et les taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat, conformément à l'annexe F.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et d'autres renseignements.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent être vérifiées par ce dernier à tout moment. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou qu'il y a manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi que le soumissionnaire a fait, sciemment ou non, une attestation jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du marché et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni(e) conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour le faire. Si le soumissionnaire ne fournit pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, sa soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit joindre à sa soumission la documentation requise, s'il y a lieu, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de la coentreprise du soumissionnaire, le cas échéant, ne figurent sur la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au PCF » du programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi, disponible au bas de la page du [site Web d'Emploi et développement social Canada \(EDSC\) – Programme du travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.208372059.874989624.1439240617) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.208372059.874989624.1439240617).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pour l'équité en matière d'emploi au moment de l'attribution du contrat.

5.1.3 Qualifications de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit être un fournisseur approuvé par le fabricant d'équipement d'origine (FEO). Si ce n'est pas le cas, il doit alors fournir une lettre du FEO confirmant qu'il est un fournisseur approuvé.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité, reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions de la demande de soumissions désignées par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

Le document [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales – Biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.3.1.1 Biens ou services facultatifs

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux qui sont décrits à (*l'annexe B; les options porteront sur les périodes optionnelles de garantie et les services facultatifs d'étalonnage*) du contrat, selon les mêmes conditions et aux prix ou tarifs établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

Les périodes optionnelles de garantie excédant la période de garantie initiale peuvent seulement être appliquées si le critère suivant est respecté :

- a. si une année optionnelle de garantie n'est pas exercée, les années optionnelles de garantie subséquentes ne seront pas exercées.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

Document [4004](#), Conditions générales supplémentaires – Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence (2013-04-25).

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 20 janvier 2018.

6.4.2 Livraison

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Incoterms 2010 « RDA, rendu droits acquittés », 45 Sacré-Cœur, Gatineau (Québec) Canada.

Les services seront offerts au lieu précisé dans l'énoncé des travaux.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Services publics et Approvisionnement Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Autorité technique

L'autorité technique pour ce contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du marché. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus au contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, il ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé le prix ferme prévu au contrat pour un coût de _____ \$. Les droits de douane ne sont pas compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause H1000C du *Guide des CCUA* (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa
- b. Carte d'achat MasterCard
- c. Dépôt direct (national et international)
- d. Échange de données informatisé
- e. Virement télégraphique (international seulement)
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. l'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui figure à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission et la communication volontaire de renseignements supplémentaires constituent des modalités du contrat. Les attestations peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. Si l'entrepreneur ne se conforme pas aux attestations, s'il ne fournit pas la documentation connexe ou si on constate que des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission comportent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier qui devra avoir préséance sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de l'entente;
- (b) les conditions générales supplémentaires [4004](#) (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- (c) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- (d) l'annexe A, Énoncé des travaux;
- (e) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

6.11 Contrat de défense

Clause [A9006C](#) du *Guide des CCUA* (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Assurances

Clause **G1005C** du *Guide des CCUA* (2016-01-28), Assurance – Aucune exigence particulière

6.13 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause **B1501C** du *Guide des CCUA* (2006-06-16), Appareillage électrique

Clause **D5545C** du *Guide des CCUA* (2010-08-16), Norme ISO 9001:2008 – Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité)

6.14 Préparation pour la livraison

6.14.1 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) numéro(s) _____ pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'(les)article(s) numéro(s) _____ à raison de _____ unités par paquet.

6.15 Instructions d'expédition – Livraison à destination

Les marchandises seront expédiées au point de destination précisé dans le contrat et seront livrées :

- a. Rendus droits acquittés (RDA) 45 Sacré-Cœur, Gatineau (Québec) Canada, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un fournisseur commercial.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE A

Énoncé des travaux

Appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation thermique

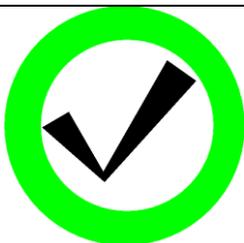
Numéro de contrôle du client : AM2689633403

N° du document du MDN : SGDDI 4602781

Date : Le 14 juin 2017

Rédigé par :

CETQ 3-3
Ministère de la Défense nationale
Centre d'essais techniques de la qualité
IN, 45, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) J8X 1C6



AVIS

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'Autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées.

TABLE DES MATIÈRES

PORTÉE.....	16
1.1. OBJECTIF	16
1.2. CONTEXTE	16
1.3. TERMINOLOGIE.....	16
2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	17
3. EXIGENCES.....	18
3.1. PORTÉE DES TRAVAUX	18
3.2. TÂCHES	20
3.3. CONTRAINTES.....	23
3.4. SOUTIEN APPORTÉ PAR LE CANADA	23
3.5. DÉLAIS ET DATES DE LIVRAISON	23
3.6. QUALIFICATIONS DE L'ENTREPRENEUR.....	23
4. PRODUITS LIVRABLES.....	24

PORTÉE

1.1. Objectif

1.1.1. Le présent énoncé de travail (ET) a pour but de définir les exigences techniques relatives à un appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation thermique, qui sera utilisé pour faire des essais sur les carburants aviation conformément aux méthodes expliquées dans le document ASTM D3241.

1.2. Contexte

1.2.1 Le Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ) est une unité de campagne des Forces armées canadiennes (FAC) ayant le mandat de fournir, au ministère de la Défense nationale (MDN) et aux FAC, des services spécialisés d'enquête et d'essai nécessaires pour soutenir les décisions techniques à toutes les phases du processus d'acquisition et soutien au matériel. Le CETQ fournit des services de conseils techniques et de consultation, d'évaluation du matériel, d'enquête et d'analyse, de calibrage et de mesure dans les domaines du génie mécanique et des matériaux, des sciences appliquées, du génie électrique, des sciences de la mesure et de l'imagerie.

1.2.2 Le laboratoire des produits pétroliers du CETQ 3-3 doit remplacer son appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation, qui a plus de 20 ans. Le CETQ est l'autorité technique (AT) et le gestionnaire du cycle de vie du matériel (GCVM) pour un vaste éventail de carburants, de lubrifiants et de produits connexes (C&L) utilisés par l'Aviation royale canadienne (ARC) et l'Armée canadienne. Il assume notamment le rôle de bureau de la manutention des fluides aviation au Quartier général de la Défense nationale ainsi que le rôle de représentant ministériel et expert en la matière au sein de comités nationaux et internationaux sur les C&L, notamment de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de l'Air and Space Interoperability Council (ASIC), de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), d'ASTM International et de la Society of Automotive Engineers (SAE). Le CETQ est aussi le bureau de première responsabilité pour les Instructions techniques des Forces canadiennes (ITFC) relatives aux C&L et les accords de normalisation OTAN (STANAG).

1.3. Terminologie

ARC	Aviation royale canadienne
ASIC	Air and Space Interoperability Council
ASTM	American Society for Testing and Materials (nom officiel : ASTM International)
AT	Autorité technique
C&L	Carburants, lubrifiants et produits connexes
CEI	Commission électrotechnique internationale

CETQ	Centre d'essais techniques de la qualité
CLHP	Chromatographie en phase liquide à haute performance
CSA	Association canadienne de normalisation
CSA	Association canadienne de normalisation
ET	Énoncé des travaux
FAC	Forces armées canadiennes
FEO	Fabricant d'équipement d'origine
GCVM	Gestionnaire du cycle de vie du matériel
IN	Imprimerie nationale
IP	Institute of Petroleum Ancienne organisation professionnelle du Royaume-Uni qui s'est fusionnée à l'Institute of Energy en 2003 pour former l'Energy Institute (l'acronyme est encore utilisé pour les méthodes d'essai de l'IP)
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITFC	Instructions techniques des Forces canadiennes
MDN	Ministère de la Défense nationale du Canada
mm	Millimètre
ONGC	Office des normes générales du Canada
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
SAE	Society of Automotive Engineers
STANAG	Accord de normalisation OTAN
V c.a.	Volt en courant alternatif

Tableau 1.1 – Acronymes et abréviations

2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 2.1. La version la plus récente des normes, références et documents suivants s'appliquent au présent ET :
- (a) Code canadien de l'électricité¹.
 - (b) Norme ISO/CEI 17025 – Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais
 - (c) ASTM D1655 – Standard Specification for Aviation Turbine Fuels
 - (d) ASTM D3241 – Standard Test Method for Thermal Oxidation Stability of Aviation Turbine Fuels
 - (e) CAN/ONGC 3.23 – Carburéacteur d'aviation (grades Jet A et Jet A-1)
 - (f) CAN/ONGC 3.24 – Carburéacteur d'aviation (grades militaires F-34, F-37 et F-44)
 - (g) IP 323 – Determination of Thermal Oxidation Stability of Gas Turbine Fuels

¹ <http://shop.csa.ca/fr/canada/code-canadien-de-lelectricite-c221/c221-f15/inv/27013892015?source=ProductDetailCrossSell>

(h) ISO 6249 – Produits pétroliers – Détermination de la stabilité à l'oxydation thermique des carburéacteurs

3. EXIGENCES

3.1. Portée des travaux

3.1.1. Le CETQ a besoin d'un appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation thermique. La stabilité à l'oxydation est une spécification clé pour les produits pétroliers ainsi que les C&L. L'équipement sera utilisé pour accélérer le processus d'oxydation en augmentant la température afin de réaliser divers essais sur le carburant aviation.

3.1.2. L'équipement comprend les composantes suivantes :

- (a) Appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation thermique
- (b) Analyseur de tube d'ellipsomètre
- (c) Accessoires.

3.1.3. Exigences techniques

3.1.3.1. L'appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation thermique et l'analyseur de tube d'ellipsomètre doivent être fabriqués par le même fabricant d'équipement d'origine (FEO) et conçus de sorte à former un système intégré afin d'assurer la compatibilité avec les échantillons transférés entre les instruments, d'assurer l'uniformité des résultats ainsi que de faciliter les services d'entretien et d'étalonnage effectués par le personnel qualifié.

3.1.3.2. Le fabricant doit attester que l'équipement est conforme aux méthodes d'essai sur la stabilité à l'oxydation indiquées dans le document ASTM D3241 – Standard Test Method for Thermal Oxidation Stability of Aviation Turbine Fuels (version la plus récente).

3.1.3.3. Le fabricant doit également attester que l'analyseur de tube d'ellipsomètre est conforme au rendement des tubes de chauffage utilisés pour la méthode d'essai D3241, conformément à l'annexe A3 du document ASTM D3241 – Rating of D3241 Heater Tubes – Ellipsometer Method.

3.1.3.4. L'équipement doit atteindre les niveaux de précision suivants pour la mesure des dépôts de carburant :

- (a) ± 5 % d'une norme de référence connue sur la viscosité;
- (b) ± 1 mm d'une norme de référence connue pour une position.

3.1.3.5. L'appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation thermique doit répondre aux critères techniques suivants :

-
- (a) piston double, chromatographie en phase liquide à haute performance, système de pompes à pression hydraulique pour acheminer l'échantillon dans l'appareil;
 - (b) mesure électronique de la pression différentielle convertie par le transducteur aux fins d'impression;
 - (c) compatibilité avec des tubes de chauffage respectant les exigences indiquées dans le tableau 2 du document ASTM D3241.
- 3.1.3.6. L'analyseur de tube d'ellipsomètre doit répondre aux critères techniques suivants :
- (a) capacité de mesurer la viscosité d'un dépôt de carburant variant entre 5 et 55 mm, dans un tube de chauffage d'une longueur totale de 60 mm et au moyen de la méthode D3241;
 - (b) capacité de mesurer jusqu'à 100 points sur toute la longueur du tube de chauffage;
 - (c) capacité de mesurer jusqu'à 360 points à distance égale sur la circonférence du tube;
 - (d) compatibilité avec des tubes de chauffage respectant les exigences indiquées dans le tableau 2 du document ASTM D3241.
- 3.1.3.7. L'équipement doit être alimenté par une prise de courant standard de 120 V c.a. / 60 Hz.
- 3.1.3.8. Tous les logiciels exclusifs fournis doivent être la version la plus récente, sous forme de licence illimitée, avec CD/DVD ou clé(s) USB de sauvegarde.
- 3.1.3.9. L'équipement doit respecter les spécifications techniques les plus rigoureuses indiquées dans l'ET ou le devis publié par le fabricant.
- 3.1.3.10. L'équipement doit être conforme aux spécifications publiées par le fabricant concernant tout paramètre fonctionnel ou de rendement non indiqué dans le présent ET.
- 3.1.3.11. Il doit s'agir d'un équipement de table, soit un équipement pouvant être déposé ou configuré sur une table de laboratoire.
- 3.1.3.12. L'équipement doit être en mesure d'imprimer les résultats sur des feuilles de papier, que ce soit au moyen d'une imprimante intégrée ou d'une imprimante portable branchée à l'instrument.
- 3.1.3.13. L'équipement doit être en mesure de transférer les résultats d'essai par voie électronique à un ordinateur portable, que ce soit au moyen d'un branchement direct avec un câble de transfert de données Ethernet ou au moyen d'une clé USB.
- 3.1.3.14. Le logiciel doit être configuré selon la méthode indiquée dans le document ASTM D3241.

- 3.1.3.15. L'équipement doit afficher l'information en anglais.
- 3.1.4. L'entrepreneur doit fournir les accessoires suivants :
 - 3.1.4.1. Si une imprimante portable est proposée comme solution pour imprimer les résultats d'essai, l'imprimante doit être fournie avec l'équipement.
 - 3.1.4.2. Trousse de vérification de tube de référence
- 3.2. Tâches
 - 3.2.1. Installation et mise en service
 - 3.2.1.1. L'entrepreneur doit installer l'équipement aux installations du Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ), situé dans l'édifice de l'Imprimerie nationale, au 45, boul. Sacré-Cœur, à Gatineau, au Québec.
 - 3.2.1.2. L'entrepreneur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en service l'équipement aux fins d'utilisation opérationnelle par le personnel du CETQ. La mise en service comprend la conduite des contrôles visuels, la vérification des systèmes, la réalisation des essais et toute activité de mise en service du nouvel équipement indiquée dans les procédures d'utilisation normalisées du fabricant afin de s'assurer qu'ils fonctionnent conformément aux exigences du présent énoncé de travail (EDT) et aux spécifications du fabricant.
 - 3.2.1.3. L'installation, la mise à niveau, la fixation, la mise en route initiale et l'étalonnage de l'équipement doivent être effectués par des représentants détachés autorisés de l'entrepreneur.
 - 3.2.1.4. L'entrepreneur doit fournir tous les outils et fournitures dont auront besoin les représentants détachés de l'entrepreneur pour l'installation.
 - 3.2.2. Formation – L'entrepreneur doit fournir des services et des produits de formation répondant aux exigences suivantes :
 - 3.2.2.1. L'entrepreneur doit donner une formation sur place en anglais sur l'utilisation et l'entretien de l'équipement, à un groupe d'au plus trois membres du personnel;
 - 3.2.2.2. La formation doit avoir lieu dans le laboratoire des produits pétroliers du CETQ après la mise en service de l'équipement. Elle doit comprendre notamment une description succincte de l'équipement, de son fonctionnement, de ses dispositifs de sécurité et de l'entretien à effectuer par l'utilisateur ainsi qu'un didacticiel axé sur la pratique qui utilise l'équipement livré et des scénarios de test qui seront fournis par le CETQ;
 - 3.2.2.3. L'entrepreneur doit fournir les documents de formation suivants :

- (a) un rapport sommaire qui énumère tous les stagiaires ayant participé à la formation, les dates et les lieux où elle s'est déroulée ainsi que les formateurs;
- (b) un certificat de formation pour chaque stagiaire qui indique le nom de celui-ci et l'organisation à laquelle il appartient, l'activité, les dates et lieux de formation, le nom de l'organisme de formation, son logotype et la signature de la personne autorisée.

3.2.3. Services techniques

3.2.3.1. Disponibilité – L'entrepreneur doit :

- (a) veiller à ce que tous les services de soutien et toutes les pièces de rechange soient offerts pour une période de dix (10) ans suivant la date de livraison de l'équipement;
- (b) sans restreindre la portée de la section 3.2.3.1.(a), aviser par écrit le Canada au moins un an avant que des pièces d'équipement ne soient plus offertes, ou, à défaut d'un tel avis, donner au Canada assez de temps pour que celui-ci puisse acheter les pièces qui ne sont plus offertes.

3.2.3.2. Centre de service – Une fonction de service de soutien doit être en place pour aider le Canada à répondre aux questions concernant l'équipement. Elle doit au moins assurer ce qui suit :

- (a) un soutien technique par téléphone entre 8 h et 17 h (heure normale de l'Est), du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés;
- (b) un soutien technique par courriel, avec une réponse dans les 48 heures, sauf les fins de semaine et les jours fériés;
- (c) des ressources d'aide en ligne, y compris les coordonnées des personnes-ressources, des renseignements sur le produit et la documentation téléchargeable sur le produit (p. ex. brochures de produit, manuels techniques).

3.2.3.3. Notifications relatives aux produits – Le Canada doit être avisé par écrit, dès que raisonnablement possible, des situations suivantes :

- (a) rappels ou avis liés à la sécurité du produit, défauts de composant ou autre situation similaire;
- (b) vulnérabilités en matière de sécurité découvertes ultérieurement;
- (c) défauts cachés ou jusque-là inconnus qui sont découverts ultérieurement et qui pourraient nuire au rendement ou au fonctionnement du produit;
- (d) mises à jour de logiciels ou de manuels de produit.

-
- 3.2.3.4. Période de soutien logiciel – L'entrepreneur doit assurer la certification après maintenance pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'attribution du contrat.
 - 3.2.3.5. Étalonnage – Le Canada peut exiger des services d'étalonnage d'équipement conformément au calendrier d'étalonnage recommandé par le fabricant pendant la durée du contrat. Ce service sera offert à titre d'option, que le Canada pourra exercer à sa discrétion dans un délai de cinq (5) ans à partir de la date d'attribution du contrat. Un premier étalonnage doit être prévu dans le cadre de la prestation initiale des services. Si l'option est exercée, l'étalonnage sera effectué par le centre d'étalonnage agréé du fabricant.
 - 3.2.3.6. L'entrepreneur doit apposer un autocollant sur l'équipement qui indique les dates auxquelles sont effectués les services d'étalonnage ou mettre à jour l'autocollant sur l'équipement après l'exécution des services d'étalonnage.
- 3.2.4. Certification de l'équipement
- 3.2.4.1. Certificat d'étalonnage – L'entrepreneur doit fournir un certificat d'étalonnage pour tout étalonnage effectué sur l'équipement par un laboratoire disposant d'un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISO/CEI 17025 (dernière version).
 - 3.2.4.2. Certificat de conformité – L'entrepreneur doit fournir un certificat de conformité attestant que l'équipement livré a été fabriqué selon les spécifications publiées par l'entrepreneur et qu'il fonctionne comme prévu. Le certificat doit indiquer le lieu et la date de fin de fabrication et être signé par un représentant autorisé par le fabricant.
 - 3.2.4.3. Énoncé de conformité – L'entrepreneur doit fournir un énoncé de conformité attestant que l'équipement livré remplit les exigences du contrat. L'énoncé de conformité peut être inclus dans le certificat de conformité ou constituer un document distinct.
 - 3.2.4.4. Énoncé de production et de soutien continu – L'entrepreneur doit fournir un énoncé de production continue attestant que le fabricant n'a pas cessé la production de l'équipement et qu'il n'a pas non plus l'intention de le faire dans les deux (2) ans. L'énoncé doit également attester que l'entrepreneur continuera de fournir un soutien technique et des pièces de rechange pour au moins dix (10) ans à compter de la livraison de l'équipement.
- 3.2.5. Documentation de l'équipement – L'entrepreneur doit fournir les documents suivants en appui à l'équipement livré :
- 3.2.5.1. Manuel de l'utilisateur – donne des renseignements détaillés sur le fonctionnement et l'utilisation de l'équipement ainsi que sur

l'entretien courant, les tâches de maintenance et d'étalonnage/de vérification habituellement effectuées par l'utilisateur.

- 3.2.5.2. Manuel d'entretien (s'il y a lieu) – donne des renseignements et des instructions détaillés concernant la maintenance préventive et corrective.
- 3.2.5.3. Toute mise à jour aux documents susmentionnés qui pourrait avoir une incidence sur le fonctionnement, la maintenance et l'étalonnage de l'équipement livré, pendant la période de soutien.

3.3. Contraintes

- 3.3.1. Toutes les activités accomplies sur place dans le cadre de la livraison, de l'installation, de la mise à l'essai, de la mise en service, de la maintenance ou de l'étalonnage de l'équipement ou de la formation du personnel du CETQ doivent être effectuées pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h).

3.4. Soutien apporté par le Canada

- 3.4.1. Le Canada fournira à l'entrepreneur :
 - 3.4.1.1. l'accès au lieu de travail;
 - 3.4.1.2. l'accès à l'alimentation électrique;
 - 3.4.1.3. le stationnement sur place aux frais de l'entrepreneur.

3.5. Délais et dates de livraison

- 3.5.1. Livraison de l'équipement – dans les huit (8) semaines suivant l'attribution du contrat.
- 3.5.2. Documentation de l'équipement – au moment de la livraison de l'équipement.
- 3.5.3. Installation et mise en service de l'équipement – dans les trente (30) jours suivant la livraison de l'équipement;
- 3.5.4. Formation – au moment de l'installation et de la mise en service de l'équipement;
- 3.5.5. Attestations – au moment de la mise en service de l'équipement.

3.6. Qualifications de l'entrepreneur

- 3.6.1. L'entrepreneur doit être un fournisseur approuvé par le fabricant d'équipement d'origine (FEO). Si ce n'est pas le cas, il doit alors fournir une lettre du FEO confirmant qu'il est un fournisseur approuvé.
- 3.6.2. Le personnel assurant la formation doit être formé par le fabricant ou être approuvé à titre de formateur qualifié par le FEO.

4. PRODUITS LIVRABLES

4.1 Équipement :

N°	Article livrable	Qté	Remarques
1	Appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation thermique à analyse de tube d'ellipsomètre	1	
2	Imprimante portative	1	N'est requise que si l'imprimante ne fait pas déjà partie de l'équipement
3	Trousse de vérification de tube de référence	1	

Tableau 4-1 Liste des produits livrables liés à l'équipement

4.2 Services :

N°	Article livrable	Qté	Remarques
4	Services d'étalonnage		Service facultatif obligatoire. Nombre de services d'étalonnages à être déterminé par l'entrepreneur selon le calendrier d'étalonnage recommandé par le FEO. Par exemple, si un étalonnage annuel est recommandé, le nombre sera de 5. Si un étalonnage est recommandé tous les 18 mois, le nombre sera de 3. Si un étalonnage est recommandé tous les 24 mois, le nombre sera de 2. Le Canada peut choisir de faire faire l'un ou l'autre des étalonnages recommandés.
5	Services de formation	1	

Tableau 4-2 Liste des services livrables

4.3 Documentation :

N°	Article livrable	Qté	Remarques
6	Certificat d'étalonnage		Pour chaque étalonnage effectué, une (1) copie électronique envoyée par courriel

N°	Article livrable	Qté	Remarques
7	Certificat de conformité	1	Un (1) exemplaire papier et une (1) copie électronique sur CD, DVD ou clé USB
8	Énoncé de conformité	2	Un (1) exemplaire papier et une (1) copie électronique sur CD, DVD ou clé USB
9	Énoncé de production et de soutien continus	2	Un (1) exemplaire papier et une (1) copie électronique sur CD, DVD ou clé USB
10	Manuel de l'utilisateur	3	Deux (2) exemplaires papier et une (1) copie électronique sur CD, DVD ou clé USB
11	Manuel d'entretien	3	Deux (2) exemplaires papier et une (1) copie électronique sur CD, DVD ou clé USB
12	Instructions d'étalonnage	3	Deux (2) exemplaires papier et une (1) copie électronique sur CD, DVD ou clé USB
13	Matériel de formation	4	Un (1) exemplaire papier par stagiaire et une (1) copie électronique sur CD, DVD ou clé USB
14	Rapport de formation	1	Une (1) copie électronique envoyée par courriel
15	Certificat de formation	3	Un (1) certificat par stagiaire, une (1) copie électronique envoyée par courriel

Tableau 4-3 Liste des documents livrables

4.4 Présentation des documents

- 4.4.1 La documentation, les rapports, les certificats et les énoncés de conformité relatifs à l'équipement doivent être fournis en anglais.
- 4.4.2 La présentation de la documentation et des rapports relatifs à l'équipement est à la discrétion de l'entrepreneur.
- 4.4.3 Sauf indication contraire, la présentation des attestations et des énoncés de conformité est à la discrétion de l'entrepreneur.
- 4.4.4 Les fichiers de documents fournis en format électronique doivent permettre aux utilisateurs d'effectuer des recherches dans les documents (p. ex. recherche par mot clé).

4.4.5 Sauf indication contraire, les fichiers de documents électroniques doivent être fournis en format PDF.

ANNEXE B

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

1. Directives générales

La soumission doit satisfaire aux exigences obligatoires exposées plus bas. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour démontrer la conformité aux exigences, y compris des feuilles de données techniques, des spécifications, des brochures ou d'autre documentation technique pertinente qui décrit l'équipement offert et démontre la conformité. Chaque exigence technique obligatoire doit être traitée séparément dans la soumission, dans l'ordre présenté ci-dessous.

2. Matrice de la conformité des exigences obligatoires

Lorsque *Fournir une référence ou une description de la proposition* est indiqué pour la réponse du soumissionnaire, les soumissionnaires doivent soit fournir une référence pour leur proposition technique où on peut consulter les renseignements qui démontrent bien la manière dont l'exigence est respectée par la solution proposée, soit fournir une description de la manière dont l'exigence est satisfaite. **Si la documentation technique du soumissionnaire ne démontre pas clairement que l'équipement offert répondra à une exigence précise, la proposition du soumissionnaire doit fournir des descriptions supplémentaires de la façon dont l'exigence sera satisfaite par la solution proposée.**

Lorsque *Fournir un énoncé de conformité* est indiqué pour la réponse du soumissionnaire, les soumissionnaires doivent s'engager à se conformer à l'exigence pendant l'exécution des travaux. Les soumissionnaires peuvent indiquer « Oui » dans la colonne Conforme, qui constituera un engagement à se conformer, ou ils peuvent fournir une déclaration où ils s'engagent à se conformer.

N° du paragraphe dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	CONFORME		RENOI À LA PROPOSITION OU DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT L'EXIGENCE SERA SATISFAITE
		Oui	Non	
3.1.3.	Exigences techniques			

N° du paragraphe dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	CONFORME		RENOI À LA PROPOSITION OU DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT L'EXIGENCE SERA SATISFAITE
		Oui	Non	
3.1.3.1.	L'appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation thermique et l'analyseur de tube d'ellipsomètre doivent être fabriqués par le même fabricant d'équipement d'origine (FEO) et conçus de sorte à former un système intégré afin d'assurer la compatibilité avec les échantillons transférés entre les instruments, d'assurer l'uniformité des résultats ainsi que de faciliter les services d'entretien et d'étalonnage effectués par le personnel qualifié.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir un énoncé de conformité</i>
3.1.3.2.	Le fabricant doit attester que l'équipement est conforme aux méthodes d'essai sur la stabilité à l'oxydation indiquées dans le document ASTM D3241 – Standard Test Method for Thermal Oxidation Stability of Aviation Turbine Fuels (version la plus récente).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir un énoncé de conformité</i>
3.1.3.3.	Le fabricant doit également attester que l'analyseur de tube d'ellipsomètre est conforme au rendement des tubes de chauffage utilisés pour la méthode d'essai D3241, conformément à l'annexe A3 du document ASTM D3241 – Rating of D3241 Heater Tubes – Ellipsometer Method.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir un énoncé de conformité</i>
3.1.3.4.	L'équipement doit atteindre les niveaux de précision suivants pour la mesure des dépôts de carburant:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>
(a)	± 5 % d'une norme de référence connue sur la viscosité;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
(b)	± 1 mm d'une norme de référence connue pour une position.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.3.5	L'appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation thermique doit répondre aux critères techniques suivants :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>

N° du paragraphe dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	CONFORME		RENOI À LA PROPOSITION OU DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT L'EXIGENCE SERA SATISFAITE
		Oui	Non	
(a)	piston double, chromatographie en phase liquide à haute performance, système de pompes à pression hydraulique pour acheminer l'échantillon dans l'appareil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
(b)	mesure électronique de la pression différentielle convertie par le transducteur aux fins d'impression;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
(c)	compatibilité avec des tubes de chauffage respectant les exigences indiquées dans le tableau 2 du document ASTM D3241.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.3.6.	L'analyseur de tube d'ellipsomètre doit répondre aux critères techniques suivants :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>
(a)	capacité de mesurer la viscosité d'un dépôt de carburant variant entre 5 et 55 mm, dans un tube de chauffage d'une longueur totale de 60 mm et au moyen de la méthode D3241;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
(b)	capacité de mesurer jusqu'à 100 points sur toute la longueur du tube de chauffage;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
(c)	capacité de mesurer jusqu'à 360 points à distance égale sur la circonférence du tube;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
(d)	compatibilité avec des tubes de chauffage respectant les exigences indiquées dans le tableau 2 du document ASTM D3241.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.3.7.	L'équipement doit être alimenté par une prise de courant standard de 120 V c.a. / 60 Hz.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>
3.1.3.8.	Tous les logiciels exclusifs fournis doivent être la version la plus récente, sous forme de licence illimitée, avec CD/DVD ou clé(s) USB de sauvegarde.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>

N° du paragraphe dans l'EDT	EXIGENCE OBLIGATOIRE	CONFORME		RENOI À LA PROPOSITION OU DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT L'EXIGENCE SERA SATISFAITE
		Oui	Non	
3.1.3.9.	L'équipement doit respecter les spécifications techniques les plus rigoureuses indiquées dans l'ET ou le devis publié par le fabricant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>
3.1.3.10.	L'équipement doit être conforme aux spécifications publiées par le fabricant concernant tout paramètre fonctionnel ou de rendement non indiqué dans le présent ET.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>
3.1.3.11.	Il doit s'agir d'un équipement de table, soit un équipement pouvant être déposé ou configuré sur une table de laboratoire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>
3.1.3.12.	L'équipement doit être en mesure d'imprimer les résultats sur des feuilles de papier, que ce soit au moyen d'une imprimante intégrée ou d'une imprimante portable branchée à l'instrument.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>
3.1.3.13.	L'équipement doit être en mesure de transférer les résultats d'essai par voie électronique à un ordinateur portable, que ce soit au moyen d'un branchement direct avec un câble de transfert de données Ethernet ou au moyen d'une clé USB.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>
3.1.3.14.	Le logiciel doit être configuré selon la méthode indiquée dans le document ASTM D3241.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>
3.1.3.15	L'équipement doit afficher l'information en anglais.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Fournir une référence ou une description de la proposition</i>

ANNEXE C

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

JUL 10 2017



Contract Number / Numéro du contrat W8486-184201
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction QETE	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Aquisition, delivery, installation, commissioning and on-site training of an Oxidative Stability Test System			
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès			
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion			
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>			
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified





Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART A (continued) / PARTIE A (suite)	
8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? If Yes, indicate the level of sensitivity: Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Document Number / Numéro du document :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PART B - PERSONNEL (SUPPLIERS) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	
10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS / COTE DE FIABILITÉ <input type="checkbox"/> TOP SECRET – SIGINT / TRÈS SECRET – SIGINT <input type="checkbox"/> SITE ACCESS / ACCÈS AUX EMPLACEMENTS SM Special comments: / Commentaires spéciaux : <u>Access required by contractor personnel to operational zone for installation and training on new equipment.</u>	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.	
10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PRODUCTION	
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified
--





Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC						
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	
											A	B	C				
Information / Assets Renseignements / Biens Production																	
IT Media / Support TI																	
IT Link / Lien électronique																	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.**
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).**



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION			
13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Donald Turcotte		Complex Projects Manager	<i>Donald Turcotte</i>
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
819-939-9149	819-997-2523	domald.turcotte@forces.gc.ca	22 June 2017
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Sasa Medjovic - DDSO - Industrial Security Senior Security Analyst			<i>Sasa Medjovic</i>
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
	Tel: 613-996-0286	E-mail: sasa.medjovic@forces.gc.ca	2017 - July 10
Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			<input type="checkbox"/> No / <input checked="" type="checkbox"/> Yes
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Linda Daly		Contract Security Officer	<i>Linda Daly</i>
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
613-957-9337		Linda.Daly@forces.gc.ca	July 24 2017

ANNEXE D DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'entrepreneur accepte les modes de paiement électroniques suivants :

- carte d'achat VISA;
- carte d'achat MasterCard;
- dépôt direct (national et international);
- échange de données informatisées (EDI);
- virement télégraphique (international seulement);
- système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

ANNEXE E DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

En présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, j'atteste, en tant que soumissionnaire, que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-après. Les attestations fournies au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au marché.

Pour en savoir plus sur le Programme des contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consultez le site Web [Emploi et Développement social Canada – Programme du travail](#).

Date : ____ (JJ/MM/AAAA) (si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée.)

Veuillez remplir les parties A et B.

A. Cochez l'une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur assujéti à la réglementation fédérale](#), en vertu de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines et plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés et plus au Canada.
 - A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté le formulaire [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) (LAB1168) au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada. Comme il s'agit d'une condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), le signer en bonne et due forme et le transmettre au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada.

B. Cochez l'une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire ne fait pas partie d'une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire fait partie d'une coentreprise et chaque membre de celle-ci doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie. (Voir la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

ANNEXE F

BARÈME DE PRIX

L'information figurant dans la présente annexe fera partie du contrat subséquent. On s'attend à ce que dans celui-ci, la présente annexe devienne l'annexe B et se compose de deux tableaux : un tableau énumérant les produits livrables accompagnés des prix prévus au contrat subséquent, et un autre déclinant les options offertes accompagnées des prix prévus au contrat subséquent.

Les consignes pour établir le barème de prix se trouvent au paragraphe 3.1, Instructions pour la préparation des soumissions, section II, Soumission financière.

Produits livrables/Biens et services	Quantité	Prix unitaire ferme (Taxes applicables en sus)	Prix total (Taxes applicables en sus)
1) Appareil de mesure de la stabilité à l'oxydation thermique à analyse de tube d'ellipsomètre (EDT 3.1.1 et 4.1 no 1)	1	\$	\$
2) Garantie –Période initiale (voir le sous-alinéa 1 de GC 2010A 09)	1	\$	\$
a. Période d'option de garantie 1 (de la fin de la période de garantie initiale pour une période de 12 mois)	1	\$	\$
b. Période d'option de garantie 2 (de la fin de la période d'option de garantie 1 pour une période de 12 mois)	1	\$	\$
c. Période d'option de garantie 3 (de la fin de la période d'option de garantie 2 pour une période de 12 mois)	1	\$	\$
d. Période d'option de garantie 4 (de la fin de la période d'option de garantie 3 pour une période de 12 mois)	1	\$	\$
3) Licence pour utilisateur final pour le logiciel propriétaire (paragraphe 3.1.3.1 de l'EDT) avec une copie de secours sur CD/DVD/clé USB	1	\$	\$
4) Imprimante, s'il n'y a pas d'imprimante intégrée (y compris un câble de connexion pour le transfert de	1	\$	\$

<i>données, un câble d'alimentation et une fourniture initiale d'encre et de toner</i> (paragraphe 3.1.4.1 de l'EDT et paragraphe 4.1 de l'EDT, n° 2)			
5) Trousse de vérification de tube de référence (paragraphe 3.1.4.2 de l'EDT et 4.1 No 3)	1 ensemble	\$	\$
6) Installation et mise en service (EDT 3.2.1)	1	\$	\$
7) Mise en service (EDT 3.2.1)	1	\$	\$
8) Formation (EDT 3.2.2 et 4.2 No.5)	1	\$	\$
a. Rapport de sommaire de la formation (EDT 3.2.2.3.a et 4.2 No.14)	1	\$	\$
b. Certificat de formation (EDT 3.2.2.3.b et 4.2 No.15)		\$	\$
9) Services de soutien technique (EDT 3.2.3)	1	\$	\$
a. Disponibilité (EDT 3.2.3.1)	1	\$	\$
b. Bureau de service (EDT 3.2.3.2)	1	\$	\$
c. Avis de produit (EDT 3.2.3.3)	1	\$	\$
d. Période de soutien logiciel – période de 10 ans (3.2.3.4)			
e. Étalonnage – Initial (paragraphe 3.2.3.5 de l'EDT et paragraphe 4.2 de l'EDT, n° 4)	1	\$	\$
f.Option d'un premier service d'étalonnage (paragraphe 3.2.3.5 de l'EDT et paragraphe 4.2 de l'EDT, n° 4) qui consiste en un étalonnage	1	\$	\$
g.Option d'un deuxième service d'étalonnage (paragraphe 3.2.3.5 de l'EDT et paragraphe 4.2 de l'EDT, n° 4) qui consiste en un étalonnage	1	\$	\$
h.Option d'un troisième service d'étalonnage (paragraphe 3.2.3.5 de l'EDT et paragraphe 4.2 de l'EDT, n° 4) qui consiste en un étalonnage	1	\$	\$
i.Option d'un quatrième service d'étalonnage (paragraphe 3.2.3.5 de l'EDT et paragraphe 4.2 de l'EDT, n° 4) qui consiste en un étalonnage	1	\$	\$
j.Option d'un cinquième service d'étalonnage (paragraphe 3.2.3.5 de l'EDT et paragraphe 4.2 de l'EDT, n° 4) qui consiste en un étalonnage	1	\$	\$
10) Documents		\$	\$

a. Certificat d'étalonnage (EDT 3.2.4.1 et 4.3 No.6) pour chacune des étalonnages effectués, une (1) copie par courriel	1	\$	\$
b. Certificat de conformité (EDT 3.2.4.2 et 4.3 No.7) copie électronique CD/DVD ou clé USB	1	\$	\$
c. Certificat de conformité (EDT 3.2.4.2 et 4.3 No.7) copie papier	1	\$	\$
d. Énoncé de conformité (EDT 3.2.4.3 et 4.3 No.8) copie électronique CD/DVD ou clé USB	1	\$	\$
e. Énoncé de conformité (EDT 3.2.4.3 et 4.3 No.8) copie papier	1	\$	\$
f. Énoncé de production et de soutien continu (EDT 3.2.4.4 et 4.3 No.9) copie électronique CD/DVD ou clé USB	1	\$	\$
g. Énoncé de production et de soutien continu (EDT 3.2.4.4 et 4.3 No.9) copie papier	1	\$	\$
h. Manuel d'exploitation de l'équipement (EDT 3.2.5.1 et 4.3 No.10) copie électronique CD/DVD ou clé USB	1 ±	\$	\$
i. Manuel d'exploitation de l'équipement (EDT 3.2.5.1 et 4.3 No.10) copie papier	2	\$	\$
j. Manuel d'entretien (EDT 3.2.5.2 et 4.3 No.11) copie électronique CD/DVD ou clé USB	1 ±	\$	\$
k. Manuel d'entretien (EDT 3.2.5.2 et 4.3 No.11) copie papier	2 ±	\$	\$
l. Instructions d'étalonnage (EDT 4.3 No.12) copie électronique CD/DVD ou clé USB	1 ±	\$	\$
m. Instructions d'étalonnage (EDT 4.3 No.12) copie papier	2 ±	\$	\$
n. logiciels exclusifs (avec CD/DVD ou clé(s) USB de sauvegarde) (EDT 3.1.3.8)	1	\$	\$
Prix évalué total	1 ±		\$